



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025 A 20H00

Le 4 février 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 29 janvier 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Séverine BUSSON (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Karla AREL (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Franck CHAUXEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Philippe ROGER), Patricia BARTOLI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Norman PANTER (pouvoir Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents Excusés :

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 27  
représentés : 12  
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Naïma FERROUDJI est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

### Délibération n°25-10

DGST : Corinne MICHEL

Service : Direction des Services Techniques

Affaire suivie par Nathalie Manten

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025

---

### SECURISATION, MISE AUX NORMES DE LA CLOTURE DE LA FERME ANIMALIERE DU PARC PIERRE ET POSE DE PANNEAUX PEDAGOGIQUES

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L.1521-1 et suivants Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1524-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) entre Cœur d'Essonne Agglomération et l'Etat,

VU le courrier de la Préfecture de l'Essonne en date du 10 décembre 2024 lançant la campagne d'appel à projets pour la dotation de soutien à l'investissement local (notée ci-après DSIL) 2025,

VU l'arrêté ministériel du 10 octobre 2018 qui décrit les dispositifs techniques permettant d'assurer l'absence d'intrusion de suidés sauvage dans les exploitations et de contact direct avec les suidés détenus en fait également état.

**CONSIDERANT** la ferme animalière du parc Pierre sis, 3 rue Léo Lagrange, sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois,

**CONSIDERANT** la visite du 11 janvier 2022 du conseil en gestion technique et administrative des animaux en captivité, le diagnostic et le compte-rendu afférents,

**CONSIDERANT** la visite du 19 août 2024, représentant du Ministère chargé de l'Agriculture, de la Direction départementale de la Protection des Populations de l'Essonne et ses préconisations,

**CONSIDERANT** l'obligation pour la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, d'assurer la sécurité des usagers du parc Pierre et des animaux de la ferme animalière du même parc, de respecter les obligations sus nommées notamment en termes de bio sécurité,

**CONSIDERANT** pour l'atteinte des obligations, préconisations et objectifs que la commune s'est donnée, d'engager des travaux de sécurisation notamment de remplacement de clôture,

**CONSIDERANT** la démarche pédagogique que la commune de ~~Sainte-Geneviève-des-Bois~~ souhaite engager en parallèle auprès des usagers de la ferme animalière,

**CONSIDERANT** le projet d'avenant au CRTE incluant la sécurisation et la mise aux normes de la ferme animalière du parc Pierre,

**CONSIDERANT** le traitement prioritaire par la DSIL des actions inscrites au CRTE,

**CONSIDERANT** que pour bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL, les communes pourront présenter un projet qui relève de la mise en œuvre d'une des priorités thématiques décrites ci-après :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

**CONSIDERANT** que le projet de sécurisation et de mise aux normes de la ferme animalière du parc Pierre est éligible à la DSIL au titre de la thématique « Mise aux normes et sécurisation des équipements publics »

**CONSIDERANT** le projet de sécurisation et de mise aux normes de la ferme animalière du parc Pierre dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 200.000 €TTC, soit 166.667 €HT et dont le plan de financement serait le suivant :

- DSIL : 116.667 € (70% du montant total HT)
- Reste à charge de la commune : 83.333 €TTC

**VU** l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 27 janvier 2025.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** la commune à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025, à solliciter et percevoir les financements, pour la sécurisation et la mise aux normes de la ferme animalière du parc Pierre, sis, 3, rue Léo Lagrange à Sainte-Geneviève-des-Bois,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention au titre de la DSIL 2025,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

**DIT QUE** les crédits et recettes correspondants seront inscrits au budget de la commune.

**VOTE**

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

